



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comité de la Forêt domaniale de Versailles

17 janvier 2025 à 10 h 00



Sommaire

L'ONF



Carte d'identité de la Forêt domaniale de Versailles

Sylviculture et exploitation forestière

- Exploitation forestière
- Les différentes coupes
- Les cartes des coupes



Travaux

- Sylvicoles
- Routiers
- Accueil du public
- Environnement



Equilibre sylvo-cynégétique





Carte d'identité

Forêt domaniale de Versailles



Carte de la forêt



| Carte d'identité de la forêt de Versailles



Situation

Département des Yvelines

Sur les communes de Buc, Versailles, Jouy-en-Josas, Guyancourt, Viroflay, Saint-Cyr-L'École, Les Loges-en-Josas, Vélizy-Villacoublay



Surface

1037 ha



Principales essences

- Chêne (45 %)
- Châtaignier (30 %)
- Hêtre (7 %)
- Frêne (5 %)
- Autres feuillus (6 %)
- Pins (3 %)
- Espaces non boisés (4 %)



Aménagement forestier

2009 à 2028

| Carte d'identité de la forêt de Versailles



Accueil

Perspectives et vaste réseau de chemins de promenades offertes par les allées rectilignes.

Carrefours en étoile conçus pour les chasses royales.

Etangs pittoresques....



Ecologie

De nombreuses actions menées en faveur de la biodiversité : gestion spécifique des sites à haute valeur écologique comme les zones humides et les mares, création d'îlots de vieillissement, mélange des essences, maintien d'arbres sénescents, creux ou morts...



Récolte de bois

Traitée en taillis sous futaie jusque dans les années 1960, la forêt comprend des peuplements vieillissants de chênes qui nécessitent aujourd'hui d'être rajeunis.



Sylviculture et exploitation forestière



Exploitation forestière



Exploitation forestière

Les coupes de bois : un acte de gestion sylvicole qui a trois finalités :

1. Assurer le **renouvellement** et l'entretien des peuplements des forêts
2. Offrir à la société un **éco-matériau renouvelable** pour relever le défi de la transition écologique et climatique
3. **Approvisionner** la filière forêt-bois qui représente 420 000 emplois et 60 000 entreprises en France



11,4

millions de m³ mis en vente
dans l'Hexagone



6,1 millions
de m³

construction,
ameublement

2,2 millions
de m³

panneaux,
papiers, cartons

2,1 millions
de m³

bois énergie

1 million
de m³

affouage

MIS SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

35 %

du bois

40 %

du bois
d'œuvre

35 %

du sapin/
épicéa

80 %

du hêtre

50 %

du chêne

Le bois

Une ressource valorisée dans sa globalité

L'ARBRE DANS TOUS SES ÉTATS

LES FEUILLES ET LES PETITES BRANCHES

- Fertilisant pour le sol
- Habitats pour les insectes et les champignons
- Bois énergie

LES GROSSES BRANCHES

- Bois énergie
- Panneaux agglomérés, pâte à papier, carton

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'écorce du
chêne liège

=
BOUCHONS



L'épicéa

=
VIOLON



LE TRONC

SCIÉ, FENDU, TRANCÉ OU DÉROULÉ

Tonnellerie, ébénisterie, parqueterie,
menuiseries, charpente, emballages

CHUTES DE BOIS

Combustible, panneaux agglomérés,
papier, carton

SCIURE

Combustible, panneaux agglomérés



Bilan 2024 du bois récolté par l'agence ONF Île-de-France Ouest sur son territoire

En 2024, l'agence Île-de-France Ouest a récolté **76 100 m³** de bois des forêts domaniales dont elle a la gestion.

A quels usages destine-t-on le bois ?

- **44 % ont été valorisés en bois d'œuvre.** Les grumes de plus belle qualité extraites des forêts, une fois transformées, agrémentent notre quotidien : de la construction (poutres, charpentes, volets...), à l'ameublement extérieur des maisons (planchers, clôtures, terrasses, mobiliers), en passant par la tonnellerie qui fait la réputation du vin français.
- **56 % ont été valorisés en bois d'industrie ou bois énergie.** Cette valorisation concerne les bois de faible qualité, les rémanents et branchages qui ne peuvent être valorisés en bois d'œuvre.



Le bois d'industrie : bois broyé parfois collé, utilisé dans l'ameublement, les palettes de transports, dans les planches dites "d'aggloméré" que l'on retrouve dans nos cuisines par exemple mais aussi sous forme de papier et de carton.



Le bois énergie : sous forme de bois-bûche vendu aux chauffagistes de la région, en granulé pour les poêles à bois ou en plaquettes forestières pour alimenter les chaufferies collectives comme la chaufferie de Saint-Germain-en-Laye alimentant entre autres l'hôpital, la chaufferie de Cergy ou encore l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.



Comment le bois est-il vendu ?

L'ONF commercialise les bois selon deux modalités :

- **soit en ventes publiques**, sous forme d'enchères aujourd'hui numérisées. Les acheteurs prennent connaissance d'un catalogue de produits et enchérissent sur les lots de bois en fonction de leur caractéristiques (essences, qualité...)
- **soit par des contrats d'approvisionnement** conclus avec des transformateurs français. Ces contrats permettent de stabiliser la demande, de garantir un approvisionnement régulier aux transformateurs locaux tout en garantissant un meilleur prix aussi bien pour le vendeur que pour l'acheteur.

L'agence Ile-de-France Ouest en 2021, qui développe ce mode de commercialisation, a **vendu 32 000m³ par contrat représentant 38 % de ces ventes en 2024.**

Bilan 2024 du bois récolté par l'agence ONF Île-de-France Ouest sur son territoire

En 2024, l'agence Île-de-France Ouest a récolté **76 100 m³** de bois des forêts domaniales dont elle a la gestion.

Où vont les bois extraits des forêts d'Ile-de-France ?

Les volumes de bois prélevés en Ile-de-France sont en très large majorité vendus et transformés localement : région parisienne et régions voisines (Normandie, Val de Loire, Picardie...).

Répartition de la destination des bois vendus par l'agence :

- 73 % du bois est parti à destination de l'Ile-de-France, de la Normandie et le nord de la France.
- 2 % en région Bourgogne Franche-Comté.
- 10 % Centre Ouest Aquitaine.
- 12 % en région Grand Est.
- 3 % à destination de pays européens.

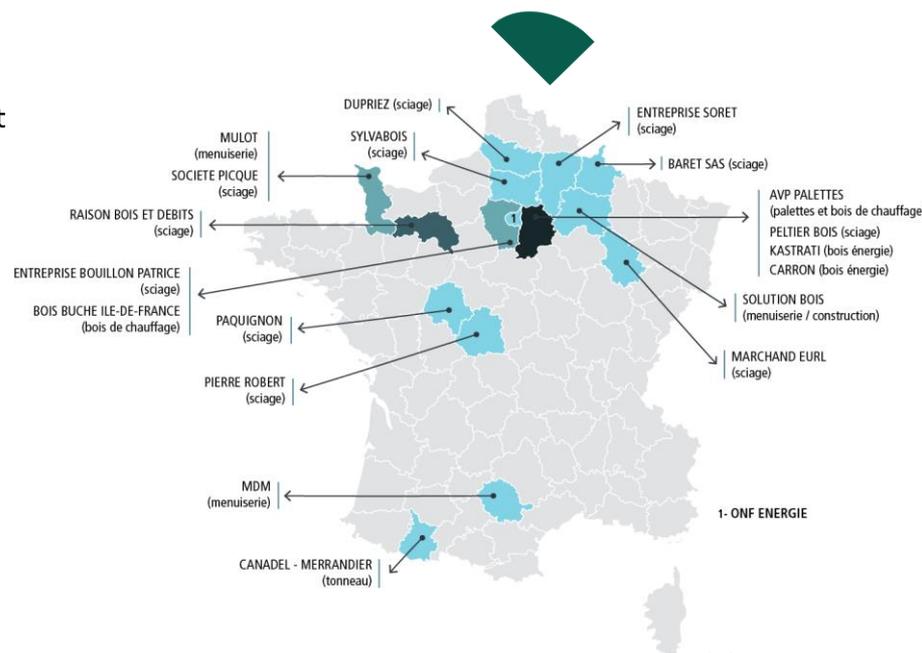
Qui sont les acheteurs de bois ?

Lors des ventes publiques, les acheteurs des bois commercialisés par l'ONF sont des transformateurs (scieurs, menuisiers, énergéticiens...) et des négociants.

L'ONF n'exporte pas les bois vers les pays étrangers (Chine par exemple) et s'attache lors des ventes à favoriser la filière nationale, pourvoyeuse d'activité et d'emplois en France : **près de 400 000 emplois en France dont 12 000 en Ile-de-France**. Pour cela, deux dispositifs visant à privilégier l'approvisionnement des filières nationales et européennes ont été mis en place par l'État :

>> en **proposant des contrats d'approvisionnement** avec les transformateurs nationaux.

>> par le dispositif "**label de transformation UE**" qui modifie les critères d'accès aux ventes publiques en réservant des lots destinés au bois d'œuvre (majoritairement composés de chêne) aux acheteurs qui s'engagent à transformer le bois en France ou au sein de l'union européenne.



La gestion en futaie irrégulière



Une gestion adaptée au contexte péri-urbain

La gestion en futaie irrégulière

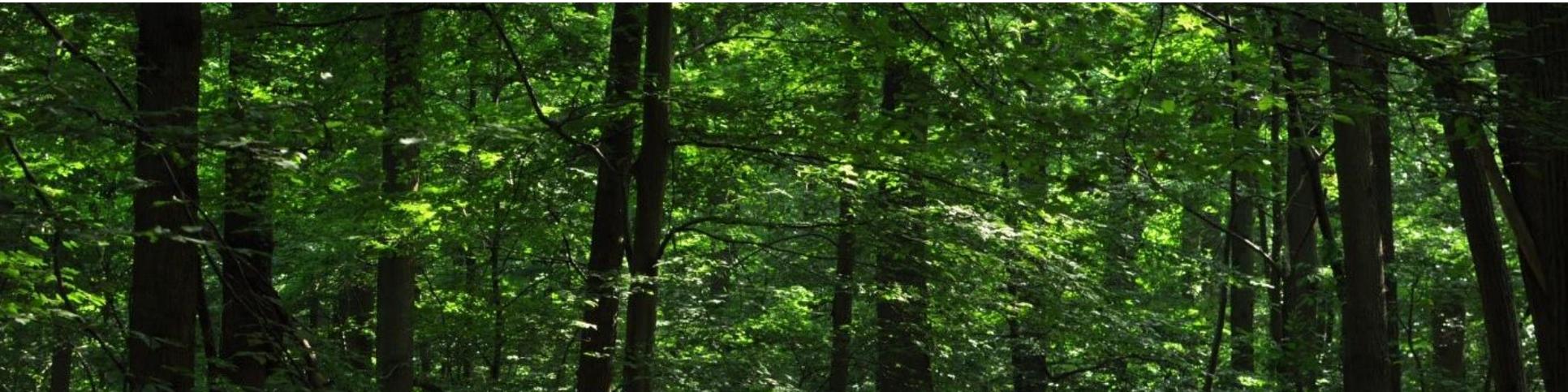
Depuis 2017, les forêts domaniales d'Ile-de-France sont gérées en **futaie irrégulière**. Les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent ainsi sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font en effet arbre par arbre, ce travail, poussé au plus fin, vise à maintenir **des bois de bonne qualité** et présentant un **intérêt environnemental ou paysager**.

Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases (Attention, les coupes rases restent nécessaires pour des cas très particuliers : crise sanitaires, maladies, mise en sécurité...).

>> L'aspect boisé de la forêt se trouve **maintenu en permanence avec un couvert continu**.

Chaque année, les arbres sélectionnés pour être prélevés sont identifiés au cours d'une opération appelée "martelage". C'est une opération qui se déroule entre octobre et mai (pour ne pas être gêné par le feuillage). Les techniciens forestiers parcourent les parcelles en regardant **chaque arbre** pour repérer et désigner par une marque particulière sur les arbres à prélever en répondant à trois objectifs :

- **éclaircir et assurer le renouvellement de la forêt ;**
- **approvisionner la filière bois ;**
- **stocker du carbone.**



Les différentes coupes

La coupe en futaie irrégulière = acte sylvicole classique

Réalisée **tous les 8 à 10 ans sur chaque parcelle**, des arbres d'âges différents sont choisis par les techniciens forestiers puis coupés afin d'assurer les éclaircies nécessaires au renouvellement de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu. La forêt se transforme mais conserve toujours plusieurs strates de végétation arbustive et arborée.

>> Des **arbres sains, malades ou dangereux** sont ainsi prélevés. Cette opération permet d'assurer la régénération naturelle de la forêt tout en **sécurisant l'espace forestier** et en **récoltant le bois** dont la société à besoin.

>> Cela répond à la **demande sociale de préserver les paysages forestiers**

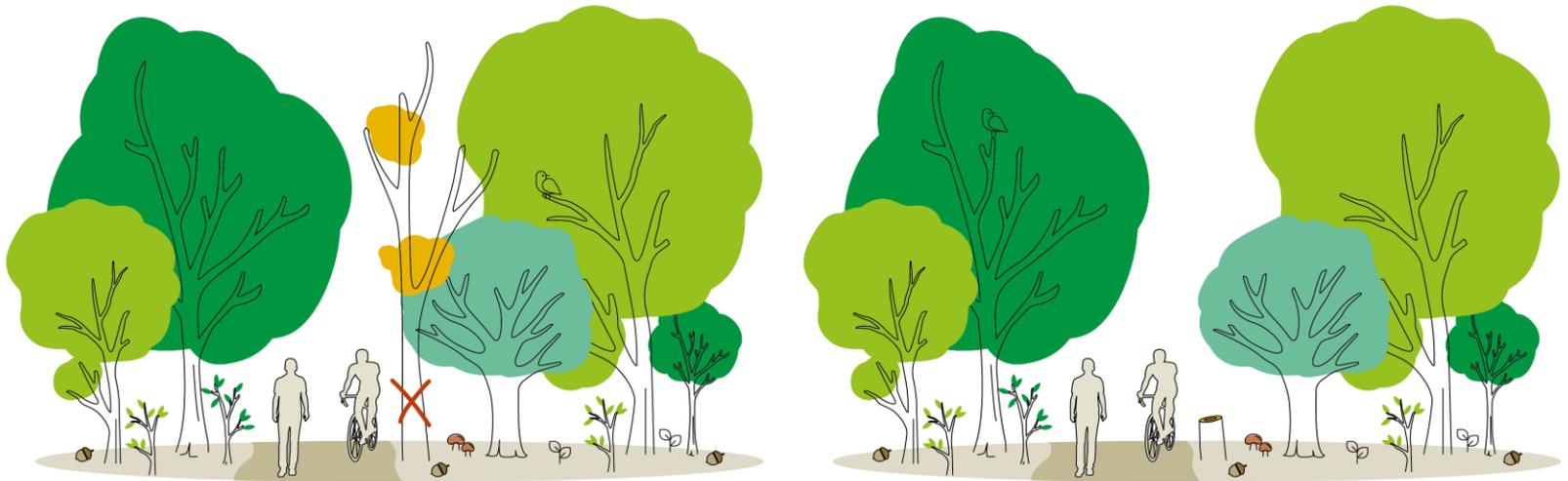


Les différentes coupes

La coupe de sécurité = acte de sécurisation des forêts, un espace ouvert au public

Consiste à exploiter les arbres dépérissants ou présentant un danger afin de sécuriser l'espace forestier vis-à-vis des usagers et des riverains.

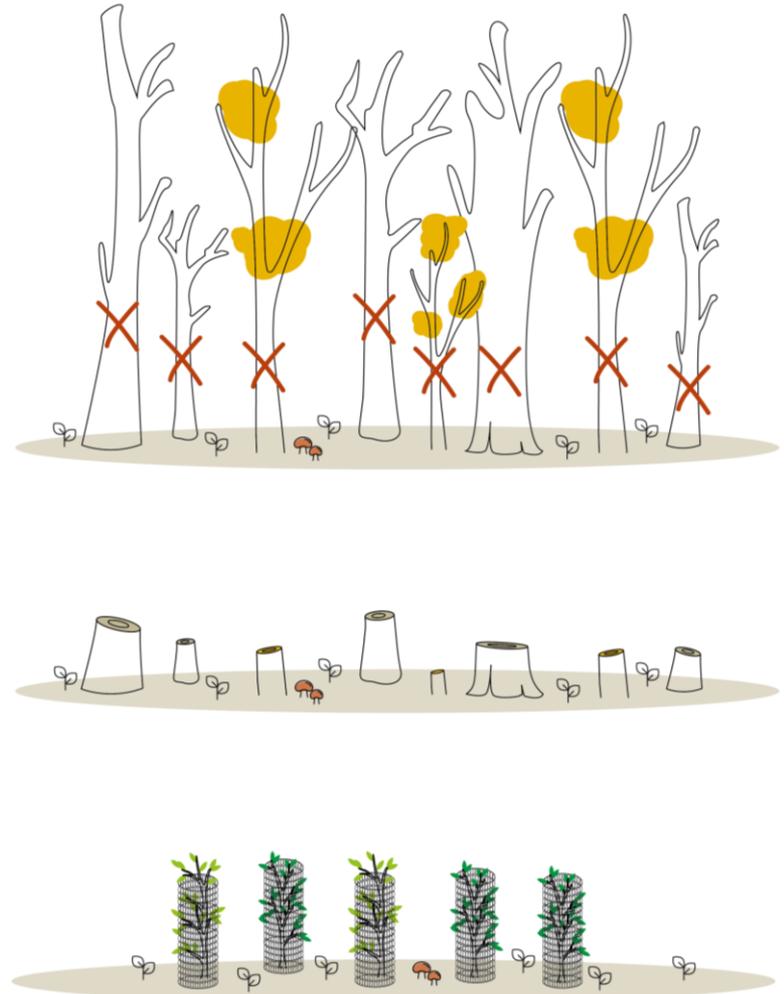
>> Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes, et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.



Les différentes coupes

La coupe sanitaire de régénération = acte sylvicole exceptionnel dans un contexte de crise

Si la santé des peuplements est **critique et ne permet plus d'assurer la régénération naturelle de la forêt** (maladies telles que la chalarose du frêne ou l'encre du châtaigner par exemple), tous les arbres **dépérissants ou morts sont coupés**. Une **plantation est ensuite programmée l'hiver suivant** pour assurer le renouvellement de la forêt.



Les différentes coupes

La coupe d'ouvertures de « chemins » d'exploitation = acte sylvicole classique pour protéger les sols

Appelés cloisonnements, ces « chemins » vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, **protégeant ainsi les sols**. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères, arbustes...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois.



Photo d'un chemin d'exploitation



Exploitation forestière

Chiffre de la forêt domaniale de Versailles

○ Volumes récoltés en 2023	6 850 m3
• Bois sur pied	1 600 m3
• Bois façonné	5 250 m3
○ Volumes récoltés en 2024	3 000 m3
• Bois sur pied	300 m3
• Bois façonné	2 700 m3

❖ **Les récoltes en « bois façonné »** : les coupes ont été réalisées **par une entreprise de travaux forestiers mandaté par l'ONF**. Les bois sont par la suite vendus par l'ONF.

>> Ce mode d'exploitation est employé par l'ONF pour les coupes les plus sensibles.

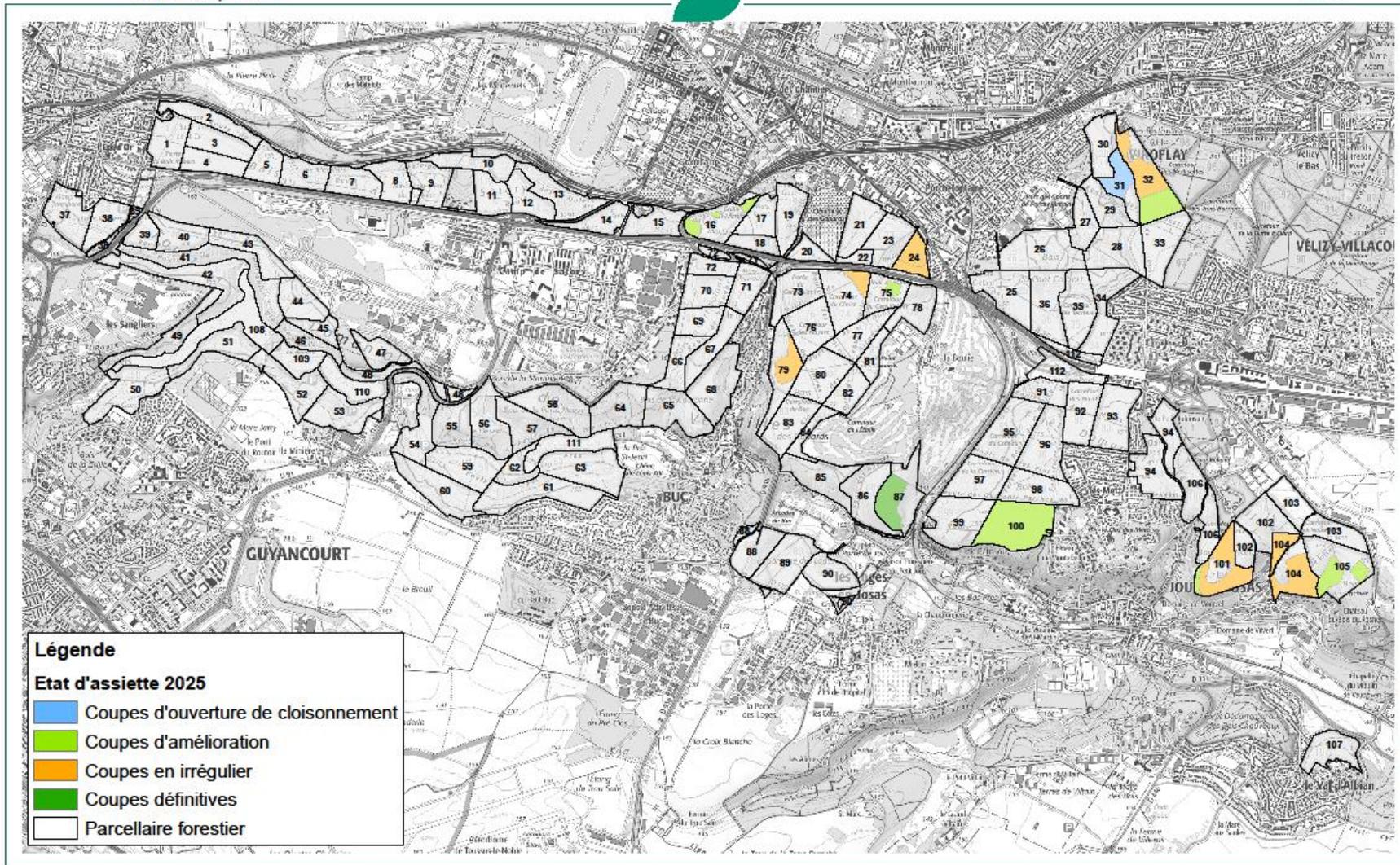
>> Après la récolte les bois font l'objet d'un tri par l'ONF, selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie..);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les

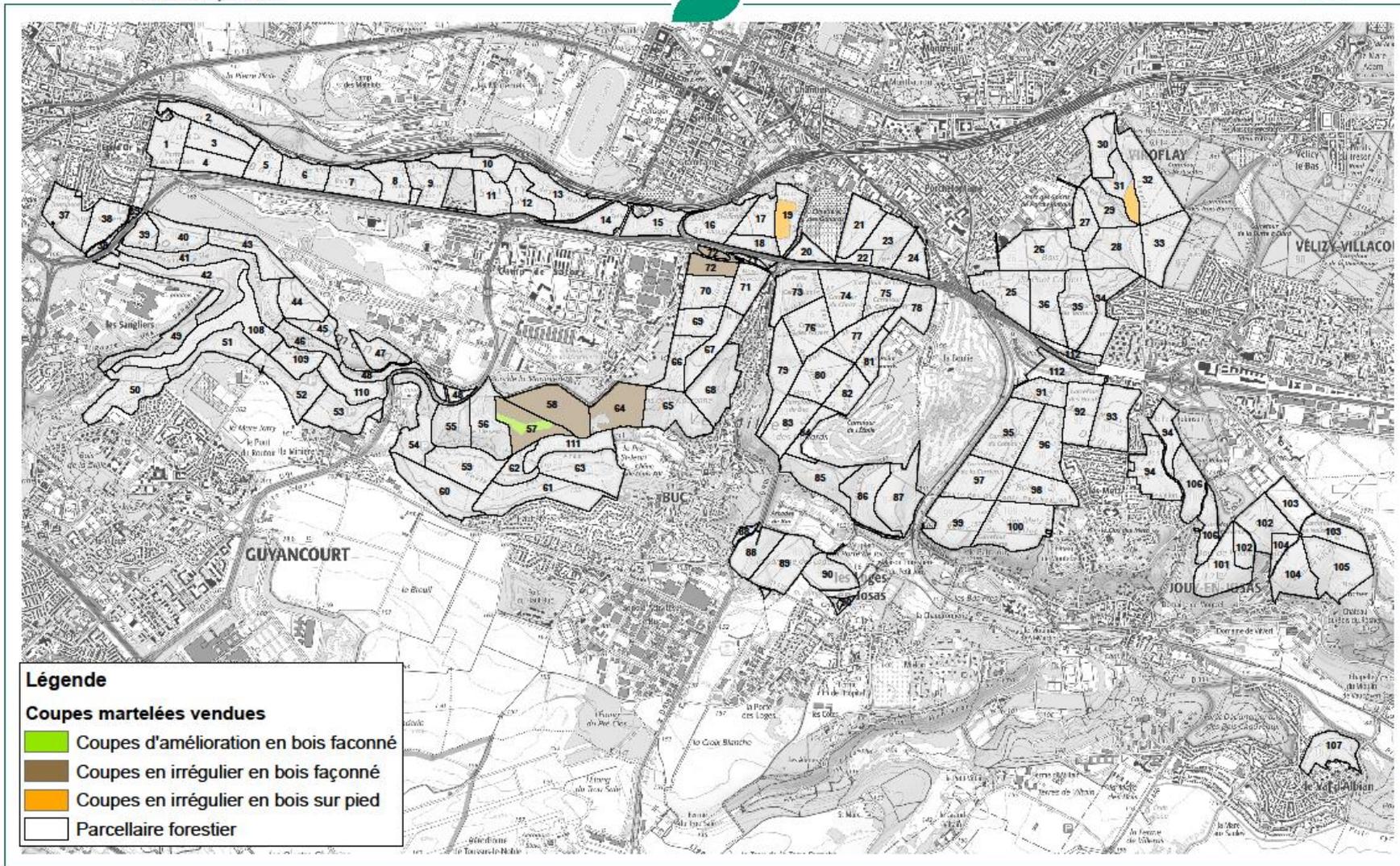
❖ **Les récoltes en « bois sur pied »** : les coupes de bois sont réalisées **par des entreprises de travaux forestiers externes à l'ONF qui ont acheté les bois sur pied**.

L'état d'assiette 2025

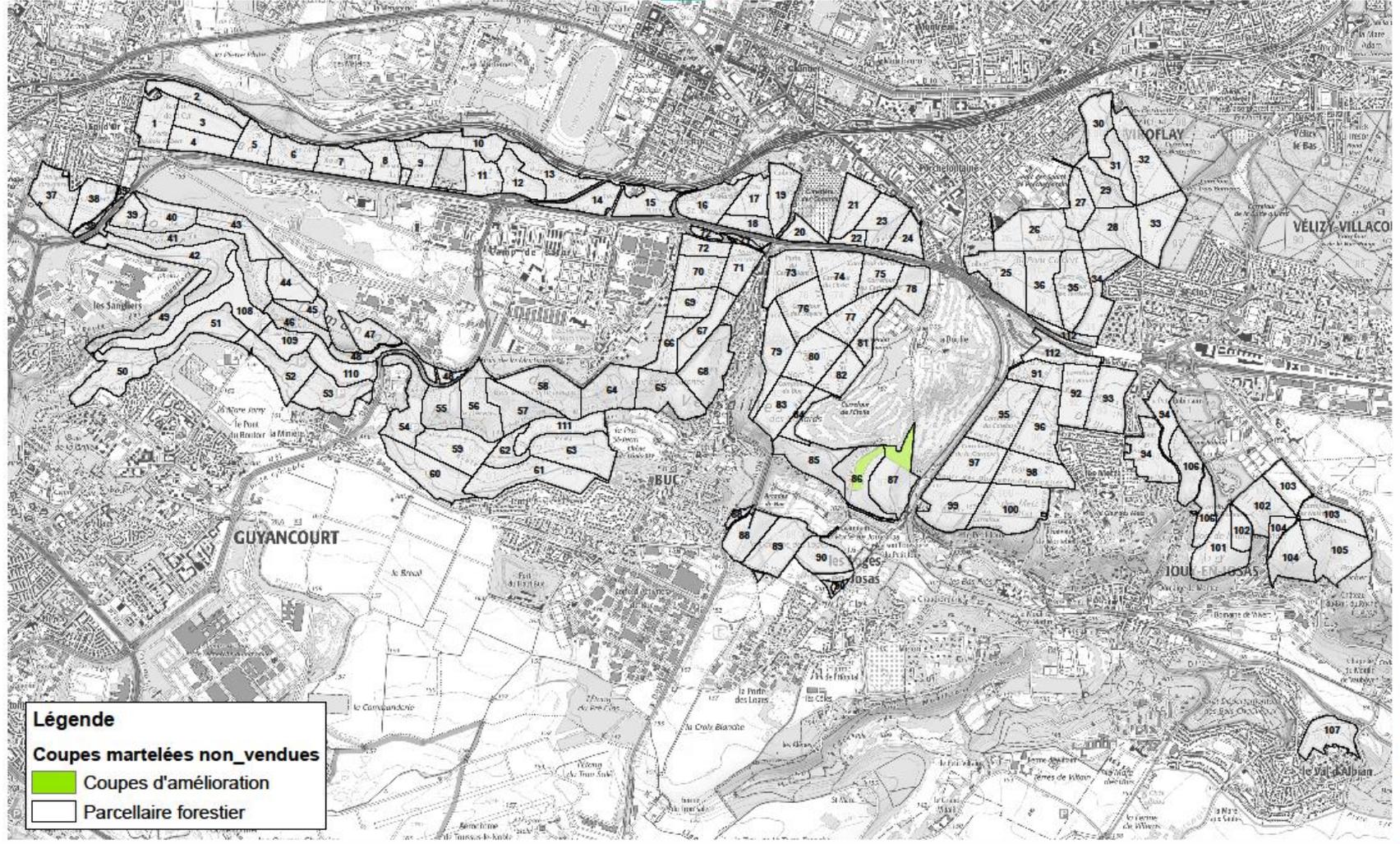
(les arbres sont marqués pour être exploités)



Coupes martelées vendues 2023-2024



Coupes martelées non vendues 2023-2024





Travaux



Travaux sylvicoles en 2024

Chiffres de la forêt domaniale de Versailles

Montant des travaux sylvicoles réalisés

- Plantations : 26 000€
- Entretien de la régénération : 7 600€



TOTAL

35 600 €

Autres travaux 2024

Chiffres de la forêt domaniale de Versailles

Montant des travaux infrastructures

- Sécurisation du périmètre : 11 800€
- Maintenance des routes et chemins : 10 400€
- Démontage pistes free-ride : 1 800€



TOTAL

23 000€



L'accueil du public



Les travaux d'accueil du public concernent :

- L'aménagement des espaces naturels :

sentiers pédestres, circuits VTT, aires d'accueil, aménagement de sites naturels et/ou historiques...

- La sensibilisation du public au rôle de la forêt et de la gestion forestière :

rencontres, événements, accueil de scolaires...

- La préservation des paysages.

LA FORÊT ACCUEILLE PRÈS DE

700

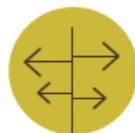
MILLIONS DE VISITES
CHAQUE ANNÉE



9 FRANÇAIS SUR 10

vont au moins une fois par an en forêt

EN FORÊT PUBLIQUE



18 000
km
DE SENTIERS
PÉDESTRES



8 000
km
DE PISTES
CYCLABLES



4 000
km
DE PISTES
CAVALIÈRES



Plus de **60**
sentiers
ACCESSIBLES
À TOUS



41
SCHÉMAS D'ACCUEIL
DU PUBLIC EN FORÊT
DOMANIALE

réalisés en coopération avec
les collectivités et acteurs locaux



36
GÎTES
en location



9
circuits
DE RANDONNÉE
RETROUVANCE®

L'accueil du public en Ile-de-France

Les forêts d'Ile-de-France très fréquentées par le public

> Une gestion dédiée

L'accueil du public est une des 3 fonctions de la forêt avec la production de bois et la préservation de la biodiversité.

L'accueil du public comprend :

- Des aménagements :
 - Aires de stationnement, aires d'accueil, sentiers, (pédestres, voies cyclables, équestres..)
 - De mobiliers bois, agrès sportif, signalétique...
- Des opérations d'entretien : propreté, sécurité, fauchage...

Très fréquentées, les forêts domaniales de l'Île-de-France sont pour la plupart d'entre-elles dotées de schémas d'accueil permettant d'offrir des aménagements en adéquation avec les besoins des usagers tout en préservant les zones fragiles de la forêt.

2 millions €

sont alloués chaque année par l'ONF et ses partenaires pour les forêts domaniales de l'agence (entretien et investissement)

Forêt de Versailles

2023 - 91 819 €

2024 – 60 078 €

en fonctionnement et investissement

Avec les partenariats financiers de





Travaux d'accueil du public 2023

Chiffre de la forêt domaniale de Versailles

Fonctionnement

- Entretien de la propreté de la forêt dont enlèvement des dépôts sauvages
- Sécurisation des chemins forestiers
- Entretien des aires d'accueil, stationnements et allées
- Remplacement et entretien des équipements diffus (mobilier bois) et infrastructures (routes)

91 819 €

22 645 €

13 450 €

21 376 €

34 348 €

Sources : Service Environnement et Accueil du Public ONF



Travaux d'accueil du public 2024

Chiffre de la forêt domaniale de Versailles



Fonctionnement

60 078€

- Entretien de la propreté de la forêt dont enlèvement des dépôts sauvages
- Sécurisation des chemins forestiers
- Entretien des aires d'accueil, stationnements et allées
- Remplacement et entretien des équipements diffus (mobilier bois) et infrastructures (routes)

25 132 €

7 990 €

10 588 €

16 368 €

Sources : Service Environnement et Accueil du Public ONF



La gestion des déchets



La propreté des forêts

Elle comprend :

- L'enlèvement des déchets verts et déchets « classiques » (canettes, papiers, restes de pique-niques...) prévus selon les tournées de ramassage régulières, ciblées sur les zones d'accueil où se concentre ce type de déchets.
- Le retrait de dépôts sauvages, gravats, amiante, dépôts de toutes sortes.
- Le ramassage est réalisé soit par les équipes de l'ONF soit par le biais de la sous-traitance lorsque les dépôts nécessitent un matériel particulier ou que les dépôts sont dangereux (amiante).

A noter que des équipements de lutte contre les dépôts sauvages (enrochements, barrières ...) sont régulièrement mis en place afin de stopper les dépôts sauvages.

Ils consistent à bloquer les zones les plus exposées aux dépôts (parkings, linéaire de route, zones d'accueil...).

Accueil en forêt : La sécurisation

Elle correspond à l'abattage d'arbres dangereux et l'élagage des branches mortes en bordure de routes et chemins et sur les principales zones d'accueil.



Accueil en forêt : mobilier

Cette action correspond à la mise en place de nouveaux mobiliers et à leur entretien : réparation, peinture, lasurage ...



Accueil en forêt : L'entretien des allées et aires d'accueil



Ce poste comprend le fauchage à l'épaveuse des fossés et talus, la tonte parfois le balayage et soufflage.



La biodiversité



Travaux d'environnement

L'ONF est un acteur important de la préservation de la biodiversité des milieux naturels



Les forêts abritent près de 80% de la biodiversité terrestre !

Les 5 grands axes de la politique de l'ONF en faveur de la biodiversité :

- 1) Mettre en place des trames de vieux bois
- 2) Préserver les éléments remarquables liés à la biodiversité
- 3) Préserver le mélange et la diversité des espèces arborés
- 4) Favoriser la diversité des habitats associés à la forêt
- 5) Réguler les interactions entre les essences forestières et les autres communautés

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le bois mort héberge plus de **25%** DE LA BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE

LA BIODIVERSITÉ DANS LES FORÊTS D'ÎLE-DE-FRANCE EN CHIFFRES



1 500

espèces végétales



60

espèces de mammifères terrestres



170

espèces d'oiseaux nicheurs



55 %

des forêts d'Île-de-France insérées dans le réseau NATURA 2000



3900 ha

de réserves biologiques intégrales ou dirigées

6 RÉSEAUX NATURALISTES DÉDIÉS



Avifaune



Entomologie



Habitats-flore



Herpétofaune



Mammifères



Mycologie

230
FORESTIERS
NATURALISTES



DES PARTENARIATS avec les associations, organismes et acteurs de la conservation de la nature





Equilibre sylvo-cynégétique (faune)



Faune

Limiter le nombre de grands animaux pour préserver la forêt de demain

La recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique fait partie intégrante de la gestion durable des forêts.

En l'absence de prédateurs naturels, la chasse est le seul mode de régulation des populations d'ongulés (cerf, chevreuil, sanglier) qui, lorsqu'elles sont en trop grand nombre, compromettent la régénération des forêts et entraînent une baisse de la biodiversité.

En forêt domaniale, l'ONF est le détenteur du droit de chasse et mène une gestion cynégétique exigeante en partenariat avec les acteurs du monde de la chasse.



Equilibre sylvo-cynégétique

Chiffre de la forêt domaniale de Versailles

Plan de chasse 2023-2024 :

chevreuils

40

Réalisation du plan de chasse 2023-2024 :

Nombre de sangliers prélevés

46

Nombre de chevreuils prélevés

37

PRUDENCE ACTION DE CHASSE



Forêt domaniale de Versailles

Chasse du 19 novembre 2024 au 11 mars 2025

NOVEMBRE : Mardi 19

DÉCEMBRE : Mardis 3 - 17

JANVIER : Mardis 14 - 28

FÉVRIER : Mardi 11

MARS : Mardis 4 - 11

Faute de prédateurs naturels, les populations de cerfs, chevreuils et sangliers ont fortement augmenté. En consommant les graines et les jeunes plants, les grands mammifères mettent à mal le renouvellement naturel des forêts, déjà très affaiblies par le réchauffement climatique. Voilà pourquoi la chasse, strictement réglementée et sécurisée, s'avère le seul moyen pour rétablir l'équilibre entre la forêt et la grande faune.

Chasse en continue de 9h à 18h

Pour la sécurité de tous, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées des panneaux "CHASSE EN COURS" sont disposés en périphérie du secteur chassé.





Office National des Forêts

Merci pour votre attention.